



REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE
Portant réglementation du stationnement
AVENUE DU BOIS L'ABBÉ

Le Maire de la Commune de Beaucouzé,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois n°82.623 du 22 juillet 1982 et n°83.1186 du 29 décembre 1983,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1, R411-8 et R411-25,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992)

VU la demande de l'entreprise AUBANCE ELAGAGE, en date du 23 février 2023,

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement dans le secteur concerné par les travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARRETE

Article 1 – Circulation et limitation du stationnement

En raison de travaux d'élagage des platanes, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, avenue du bois l'Abbée, du 20 mars 2023 au 24 mars 2023 inclus.

La circulation pourra être perturbée. La circulation et le stationnement seront interdit pour les véhicules légers et les poids lourds au droit du chantier.

La circulation sera alternée par panneaux B15/C18 car la voie de droite sera neutralisée. La chaussée sera rétrécie mais une largeur de 3 mètres sera maintenue. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

La signalisation sera fournie, installée puis retirée par l'entreprise AUBANCE ELAGAGE.

Article 2 – Affichage et signalisation

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des sections concernées par l'entreprise.

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^{ème} partie : signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992).

Article 3 – Application et diffusion

Monsieur le Directeur des services de la Mairie de BEAUCOUZE,
AUBANCE ELAGAGE, ZA la Jalletière, 49380 NOTRE DAME D'ALLENCON,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ANGERS, rue du Nid de Pie, 49000 ANGERS.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

A Beaucouzé, le 15 mars 2023

Le Maire,



Yves COLLIOT

DEMANDE D'ARRETE DE POLICE ET DE CIRCULATION

Intitulé de la demande : Travaux d'Elagage des Platanes Avenue du Bois l'Abbe'

Localisation précise du site concerné par la demande :

Voie(s) communale(s) : (précisez au droit du numéro ... Ou de ... à ...)

Avenue du Bois l'Abbe'

Réglementation souhaitée :

Date et heure de début de réglementation du 20/03/23 heure : 8 h00 Date 24/03/23 heure de fin : 17h00

Contraintes de circulation :

Circulation interdite

Circulation alternée par : K10 ou B 15  + C 18 ou par feux tricolores

Sens interdit ou sens unique

Neutralisation de voie : couloir droit et/ou gauche et/ou voie vélo Chaussée rétrécie 3.00 m

Interdiction de tourner à gauche Vitesse limitée à 30 km/h

Arrêt et stationnement

Interdiction de Stationner (zone payante  panneaux à metre en place 48h avant zone gratuite  panneaux à metre en place 7jours avant)

Autres mesures, à préciser :

la création d'un passage protégé provisoire par la Ville (accord préalable à obtenir auprès de Direction Voirie)

La pose, la surveillance ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur assisté par : Une entreprise spécialisée (à préciser ci-dessous) Autre (à préciser ci-dessous)

Nom de l'entreprise : AUBANCE ELAGAGE

Date de la demande :

Adresse : Z.A. LA JALLETIERE - NOTRE DAME D'ALLENCON

Tel : 02.41.44.62.13

Mobile : 06.12.32.36.90

Fax : 02.41.80.55.91

Courriel : aubance-elagage@orange.fr

Pièces jointes à la demande et constituant le dossier d'exploitation :

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers de l'espace public et aux riverain

Plan de situation au 1/10 ou 1/20 000ème Plan des travaux au 1/200 ou 1/500 ème Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation au 1/2000 ou 1/5000 ème

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Fait à NOTRE DAME D'ALLENCON, Le : 23/02/2023

Nom : LEPECQ Prénom : JEREMY Qualité : CHEF D'ENTREPRISE

AUBANCE ELAGAGE

Tél. **02 41 44 62 13**

SIRET 509 555 433 0017 APE 812Z